Toute l'actualité

Programme de travail et d'action de Xavier Darcos pour le 2e trimestre de l'année scolaire 2007-2008
Discours - Xavier Darcos
11/12/2007

- La réorganisation du temps scolaire
- Répondre aux ambitions de l'enseignement professionnel
- Affirmer plus fort la nécessité d'un consensus entre l'école et les familles
- Redonner aux enseignants le plaisir et la fierté d'enseigner

Mesdames et Messieurs,

Dans des milliers d'écoles, de collèges et de lycées, le premier trimestre de l'année scolaire s'achève ces jours-ci. A l'heure des bilans, des encouragements et des mises en garde, j'ai voulu à mon tour faire avec vous un premier état des lieux des résultats de notre système scolaire, des effets produits par les actions que j'ai engagées depuis mon arrivée à la tête de ce ministère et de mes perspectives pour les mois à venir.

Je me prête d'autant plus volontiers à cet exercice que la parution, au cours des dernières semaines, des deux enquêtes internationales PISA et PIRLS, a livré un constat alarmant sur l'état de notre système scolaire.

L'enquête PIRLS, qui mesure les performances en lecture des élèves âgés de 9 à 10 ans, montre que la France réussit plutôt moins bien, dans ce domaine, que les autres pays de l'Union européenne. A l'exception de la Slovénie, de la Pologne, de l'Espagne, de la Belgique francophone et de la Roumanie, tous les autres pays européens font mieux que nous.
Ce constat rejoint celui du Haut conseil de l'Education, pour qui environ 15% des élèves qui entrent au collège ont de graves lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.

L'enquête PISA menée par l'O.C.D.E. auprès des élèves âgés de quinze ans montre que les résultats obtenus vers la fin de la scolarité obligatoire sont à la fois médiocres pour la culture scientifique, où la France se situe à peine dans la moyenne des pays de l'O.C.D.E., inquiétants pour la compréhension de l'écrit, où la part des bons élèves recule et celle des élèves en difficulté régresse, et alarmants pour les mathématiques où les résultats de la France régressent et où la part des élèves les plus faibles augmente de 37%.

Quelle conclusion peut-on tirer de ces enquêtes ? J'en retiens au moins trois :

- En premier lieu, elles mettent l'accent sur un problème réel, régulièrement souligné par les rapports publics, les publications de la direction de l'évaluation de ce ministère, les statistiques des Journées d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Nous devons donc nous garder de deux attitudes également stériles, celle du catastrophisme, d'une part, qui nous ferait oublier les progrès que nos équipes éducatives font réaliser chaque jour à des millions d'enfants, et celle du déni, d'autre part, consistant à contester les difficultés évidentes que rencontre notre école en attaquant la méthode, le choix des critères ou le principe même d'une comparaison internationale.

- Elles montrent ensuite que notre système scolaire se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire. Il a été de tous les succès de notre société au cours des dernières décennies. Il ne doit pas devenir un symbole de ses échecs. L'école a réussi le pari de la massification, elle doit désormais relever le défi de la qualification des publics scolaires.

- Elles montrent enfin l'opportunité des objectifs que le Président de la

> République et le Premier ministre m'ont fixés dans la lettre de mission que j'ai reçue avant l'été. Lutter contre l'échec scolaire, poursuivre l'élévation des niveaux de qualification et offrir à tous les élèves les mêmes chances de parvenir à l'excellence, tels sont les principes de la politique éducative que je m'efforce de conduire sous leur autorité.

Suppression de la carte scolaire, mise en place des études surveillées, accueil de 10 000 élèves handicapés de plus que l'année dernière et création de 2 700 postes d'auxiliaires de vie scolaires dès le mois de septembre dernier, développement de l'offre de sport à l'école : la rentrée scolaire 2007 a permis, je le crois, de montrer ma détermination à mettre en œuvre les grands chantiers présidentiels en matière d'éducation et de montrer qu'il était possible d'améliorer le fonctionnement de l'école tout en le conciliant avec le nécessaire redressement des finances publiques dont a besoin notre pays.

Ce n'était qu'un début. Je veux à présent aller plus loin, plus vite, plus fort dans le rythme des réformes. Je veux engager toutes celles que je crois justes. Naturellement, je veillerai à ce qu'un dialogue puisse avoir lieu avec les partenaires sociaux, qui doivent pouvoir être associés aux modalités concrètes de mise en œuvre des réformes et je ferai tout mon possible pour qu'un accord puisse être trouvé. Je voudrais, cependant, qu'on ne se méprenne pas sur le sens de cette volonté de dialogue. Dialoguer n'est pas cogérer et si certains, en d'autres temps, ont pu faire cette confusion, ce ne sera pas mon cas.

C'est pourquoi, si le dialogue social s'avère ne pas être une forme d'accompagnement, mais un outil de blocage des réformes, je saurai prendre mes responsabilités et faire appliquer le projet pour lequel a été élu le Président de la République et dont il m'a rappelé les objectifs dans la lettre de mission qu'il m'a adressée.

Je veux aller plus vite dans la réorganisation du temps scolaire, afin de le mettre sans délai au service de la réussite des élèves

Les enquêtes internationales ont mis en lumière un paradoxe évident : les élèves français travaillent souvent davantage que leurs camarades étrangers, mais leurs résultats ne reflètent pas cet investissement supplémentaire. Partout ailleurs, l'un des facteurs de réussite des systèmes scolaires réside dans le bon usage du temps consacré aux apprentissages, et dans la bonne articulation de ce temps avec le temps extra-scolaire.

Temps utile à l'école primaire

Mon premier chantier sera celui du temps utile à l'école primaire. Dans les écoles primaires, nos élèves travaillent, en moyenne, près de 100 heures de plus que la moyenne des pays de l'O.C.D.E. et environ un tiers de plus que les jeunes Finlandais, qui arrivent pourtant bon premiers dans toutes les évaluations internationales. Et pourtant, nous avons 15% d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés de maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.
La solution n'est pas dans la multiplication des heures d'enseignement, mais dans leur mobilisation au service des élèves.

Il n'y a aucune logique à ce que nous contraignions, d'une part, nos élèves à retourner à l'école un jour où ils devraient plutôt profiter de leurs familles et à ce que, d'autre part, nous manquions de temps pour venir en aide aux élèves en difficulté. Dès la rentrée 2008, les cours du samedi matin seront supprimés pour permettre la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures réparties sur quatre ou cinq jours, du lundi au vendredi. Les deux heures libérées par la suppression des cours le samedi matin, qui continueront à faire partie de l'obligation de service des enseignants, seront destinées au soutien des élèves en difficulté. Cette réorganisation des heures fait l'objet d'une discussion constructive avec les organisations syndicales représentatives, avec qui j'ai signé un protocole de discussion le mois dernier. A l'issue de cette discussion, les textes de cadrage national seront arrêtés au premier trimestre 2008 et mis en œuvre à la prochaine rentrée.

Reconquête du mois de juin

Mon deuxième chantier sera celui de la reconquête du mois de juin dans les lycées et les collèges concernés par l'organisation des examens du baccalauréat. Chaque année, c'est près d'un mois de scolarité qui est perdu pour les élèves et pour les enseignants qui doivent avoir bouclé le programme scolaire avec un mois de moins sur le calendrier des cours. Je ne me résous pas à ce que chaque année, les candidats au baccalauréat soient contraints à choisir leurs sujets non pas en fonction de leur degré de familiarité avec la question posée, mais en fonction de ce qui a pu être achevé dans l'année scolaire. Le calendrier scolaire doit être dicté par des finalités pédagogiques, pas par les contraintes matérielles liées à l'organisation des examens.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité expérimenter dans treize départements pilote (ceux des académies de Rouen, Amiens, Dijon, Besançon ainsi que le département du Vaucluse) une organisation différente des épreuves du baccalauréat visant à maintenir le déroulement des cours durant la période des examens.

Les locaux seront choisis de la façon la plus judicieuse possible, en mobilisant l'ensemble des locaux scolaires disponibles des établissements publics et privés. Chaque fois que possible, la surveillance des examens sera confiés à des personnels non-enseignants ou des vacataires afin de permettre aux enseignants d'assurer leurs cours jusqu'à la fin de l'année. En outre, la rémunération afférente à la correction de copies sera substantiellement revalorisée afin de tenir compte du surcroît de travail effectué en dehors des tâches prévues dans l'horaire de service.

La reconquête du mois de juin constitue une réponse à tous ceux qui me prêtent l'intention de vouloir réduire l'horaire de cours des élèves. Sur toute une scolarité, la reconquête du mois de juin équivaut à près d'une année scolaire supplémentaire.

Articulation du temps scolaire et du temps extra-scolaire

Mon troisième chantier, c'est celui de l'articulation du temps scolaire et du temps extra-scolaire. Avec la mise en place de deux heures consacrées aux devoirs scolaires, à la pratique d'une activité physique ou à l'exercice d'une activité culturelle et artistique dans la totalité des 1 119 collèges de l'éducation prioritaire, il y a désormais un temps des apprentissages fondamentaux et un temps de l'accompagnement éducatif.

Cette possibilité, ouverte gratuitement aux élèves sur la base du volontariat, a déjà séduit près du tiers des collégiens inscrits dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. Une attention particulière a été portée aux élèves de sixième, pour qui la transition avec l'école primaire suppose une vigilance plus importante. Près d'un élève de sixième sur deux (44%) bénéficie déjà de l'accompagnement éducatif. Près des deux tiers des heures sont consacrées aux devoirs et aux études.

Le succès que rencontre ce dispositif m'incite à accélérer le rythme de sa mise en œuvre. De nombreux établissements scolaires ont déjà devancé l'appel : 267 collèges qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire et près de 13% des écoles primaires appartenant aux réseaux ambition-réussite proposent désormais un accompagnement éducatif à leurs élèves entre 16 et 18 heures, alors que l'entrée en vigueur de ce dispositif était prévue à la rentrée 2008.

Dès la rentrée prochaine, comme prévu, tous les collèges de France proposeront un accompagnement éducatif à leurs élèves.

Mais nous devons aller plus loin. Dès la rentrée 2008, cet accompagnement éducatif sera également proposé dans toutes les écoles relevant de l'éducation prioritaire. Et pour celles qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire, les communes volontaires bénéficieront du concours actif de l'Education nationale, qui financera les heures supplémentaires des enseignants, le recrutement des assistants d'éducation et les subventions aux associations.

Là où des dispositifs existent déjà, l'Education nationale est prête à les agréer et à les soutenir.

Je veux aller plus haut pour répondre aux ambitions de l'enseignement professionnel

Il y a plus de vingt ans que la voie professionnelle est devenue, avec la création du bac pro, une filière à part entière du lycée conduisant, comme les voies générale et technologique, à l'obtention d'un diplôme de niveau 4. Aujourd'hui, près d'un lycéen sur trois est scolarisé dans un lycée professionnel. Ces lycéens ont droit à la même ambition que leurs camarades des voies générales et technologiques. Ils ont droit, comme eux, à faire partie de l'objectif des 80% d'une classe d'âge parvenant au niveau du baccalauréat et ce, d'autant plus que les niveaux de qualification requis sur le marché du travail ne cessent de progresser.

Or l'organisation du lycée professionnel est moins tournée vers l'objectif de l'obtention du baccalauréat que vers la préparation des élèves aux certifications de niveau 5 (B.E.P. et C.A.P.). Sur 100 lycéens qui intègrent le cycle de préparation du B.E.P., moins d'un sur deux (46%) décidera finalement de s'orienter ensuite vers la préparation d'un bac pro et environ un sur trois, seulement, obtiendra le diplôme. A ces niveaux de décrochage, il ne s'agit plus d'orientation, mais d'une sélection qui cache son nom, et dont les conséquences sont souvent dramatiques.

Le lycée professionnel doit offrir aux élèves un parcours plus souple, plus flexible, orienté vers la préparation du bac pro avec la possibilité d'un parcours en deux, trois ou quatre années :

- Les élèves voulant obtenir une qualification professionnalisante en deux ans pourront passer un C.A.P., soit directement après la troisième, soit en rejoignant la seconde année du C.A.P. à l'issue d'une seconde professionnelle.

- La préparation du baccalauréat professionnel s'étendra désormais sur trois ans, au lieu de quatre années aujourd'hui, une durée équivalente à celle des études suivies par les lycéens des voies générale et technologique. C'est la poursuite de l'expérimentation menée depuis 2001. Elle verra la mise en place d'un cursus plus cohérent, évitant les répétitions qui interviennent aujourd'hui entre la préparation du B.E.P. et celle du bac pro correspondant.

- Les élèves qui le souhaitent pourront également rejoindre une classe de première professionnelle à l'issue du C.A.P. et obtenir ainsi un bac pro en quatre ans tout en disposant d'une qualification professionnalisante en cas d'échec au diplôme ou de sortie anticipée du système scolaire.

Je veux affirmer plus fort la nécessité d'un consensus entre l'école et les familles

Je veux vous faire part d'une conviction, et exprimer en même temps une pensée sacrilège. La réussite d'un système scolaire ne repose pas, in fine, sur la hauteur de vue des grands penseurs de son temps, ni sur la qualité personnelle des ministres qui, l'un après l'autre, rêvent d'une réforme ultime et décisive. Le véritable facteur de réussite scolaire repose sur la puissance du consensus qui unit l'école et les familles. C'est à ce consensus que l'on doit le succès de l'école de la Troisième République. C'est à lui qu'on doit l'invention du collège unique et l'élévation des compétences. Mais c'est lorsque les familles ont cessé de croire dans leur école qu'elle a cessé d'incarner, à elle seule, le progrès social.

L'école doit faire confiance aux familles, pour que les familles accordent à nouveau leur confiance à l'école. Je ne me satisfais pas d'un système scolaire qui décide, à la place des familles, de l'établissement scolaire que doit fréquenter leur enfant et qui, faute de réussir à enrayer les inégalités sociales, estime que c'est aux familles, et non aux établissements scolaires, d'assurer la mixité sociale.

L'assouplissement de la carte scolaire décidé en juin 2007 a permis de rompre avec un système obsolète et inique, qui imposait aux familles du XXIe siècle un système conçu pour celles des années 1960. Cet assouplissement a permis d'accorder près de 13 500 dérogations supplémentaires au collège, et 8 500 au lycée, par rapport à la rentrée 2006.

Je veux aller plus loin, cette année, dans l'assouplissement de la carte scolaire. Les recteurs et les inspecteurs d'académie auront pour instruction de répondre favorablement à toutes les demandes de dérogation à la carte scolaire dès lors qu'il y aura de la place dans l'établissement souhaité, une fois satisfaites les inscriptions dans les établissements de leur secteur.

Ce n'est que lorsque le nombre des demandes pour un même établissement excédera le nombre de places effectivement disponibles, que les inspecteurs d'académie devront user de critères de priorité pour attribuer les dérogations. Ces critères favoriseront la mixité sociale et la diversité des publics scolaires, puisqu'ils accordent une priorité aux élèves boursiers sociaux ou au mérite, aux élèves souffrant d'un handicap, aux élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé, aux élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier ou encore aux élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité. Les dossiers de demandes de bourses seront étudiés, cette année, dès le deuxième trimestre, afin que ces critères puissent être pleinement utilisés au moment de l'examen des demandes de dérogation.

Je veux surtout que les familles puissent bénéficier, le plus tôt possible, de toute l'information disponible sur les caractéristiques des différents établissements scolaires présents sur leur circonscription.
Je veux leur réaffirmer ma volonté de faire des établissements scolaires les plus souvent évités, des pôles d'excellence qui redeviendront attractifs. Les établissements qui perdront entre 5 et 10% de leurs effectifs du fait de l'assouplissement de la carte scolaire verront leurs moyens maintenus pour l'année suivante. Dans les 30 collèges ayant perdus plus de 10% des effectifs prévus pour l'entrée en sixième, j'augmenterai le nombre d'adultes, jusqu'à multiplier par deux le taux d'encadrement des élèves et j'inciterai ces équipes renforcées à s'appuyer sur un projet pédagogique innovant.

Enfin, je souhaite que d'ici 3 ans, 2 500 places d'internats de réussite éducative soient créées pour accueillir des élèves issus d'établissements relevant de l'éducation prioritaire, souhaitant bénéficier de bonnes conditions matérielles pour réussir leurs études. La moitié au moins de ces places sera réservée aux jeunes filles.

Restaurer le consensus entre l'école et les familles, c'est aussi faire de l'école un lieu de parfaite neutralité, dans laquelle le droit de grève des personnels puisse s'exercer sans peser sur l'organisation des familles.
Je souhaite rendre possible, dès la rentrée prochaine, un service minimum d'accueil dans les écoles et j'engagerai, au cours des prochaines semaines, une discussion avec les représentants des collectivités locales, des familles et des partenaires sociaux pour en définir les modalités.

Je souhaite notamment que nous étudiions, outre les instruments de dialogue nécessaires à la prévention des conflits, de nouvelles modalités d'information des familles afin qu'elles puissent savoir, suffisamment longtemps à l'avance, si l'enseignant de leur enfant sera en grève. Surtout, je souhaite que tout ou partie des retenues sur salaire opérées les jours de grève puissent être reversées aux communes volontaires pour mettre en place un service d'accueil minimum dans les écoles primaires.

Je veux que ces réformes permettent de redonner aux enseignants le plaisir et la fierté d'enseigner

La liberté pédagogique des enseignants est un principe essentiel auquel j'ai toujours montré mon attachement. Les programmes scolaires doivent être mis au service de cette confiance envers les enseignants. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que les programmes scolaires du primaire, qui sont actuellement en cours de réécriture, soient à la fois clairs, lisibles par tous, précis et respectueux de la liberté pédagogique des enseignants.

Conformément à ce que j'ai toujours indiqué, je n'imposerai pas de méthode pédagogique particulière, mais je veillerai à la bonne évaluation des résultats. Deux évaluations nationales témoins seront mises en place à la rentrée prochaine en C.E.1. et en C.M.2. afin de mesurer les acquis des élèves. Leurs résultats seront rendus publics école par école dès la rentrée 2009 et permettront aux enseignants de mieux situer le niveau de leur classe.

Les enseignants doivent aussi, comme leurs élèves, pouvoir bénéficier de la sérénité nécessaire à la transmission du savoir. Je n'accepte pas qu'ils soient vilipendés, insultés, provoqués ou même frappés. Un enseignant n'est pas seulement un agent du service public, il est un auteur de destins dont la fonction

doit être respectée en toutes circonstances. C'est la raison pour laquelle, je me suis entretenu, avec Rachida Dati, de deux projets qui me tiennent particulièrement à cœur et qui devraient voir une issue favorable au cours des prochaines semaines. Tout d'abord, je souhaite que les agressions verbales ou physiques, perpétrées à l'encontre d'un enseignant en raison de sa fonction, quel que soit le lieu de l'infraction, puissent constituer des circonstances aggravantes.

Par ailleurs, j'ai proposé à Rachida Dati que la convention, signée entre le ministère de la Justice et l'académie de Paris, pour permettre un traitement en temps réel des infractions à caractère pénal commises dans le cadre de l'institution scolaire soit étendue à toutes les académies. J'ai demandé, par ailleurs, qu'un délégué du procureur soit désigné pour chaque établissement scolaire, et que les équipes de direction de l'établissement n'hésitent pas à lui signaler tous les incidents qui seront à déplorer.

Mesdames et Messieurs,

L'école n'est elle-même que lorsqu'elle est au premier rang de nos espoirs, de nos rêves, de nos ambitions. Elle n'est elle-même que lorsqu'elle vit au rythme des progrès de notre société. Elle n'est elle-même que lorsqu'elle se réinvente, perpétuellement, un nouveau destin. L'année 2008 doit être l'occasion, pour l'école, de renouer avec le souffle de ses origines.

Je vous remercie.

Mise à jour : décembre 2007

Vidéo de la conférence de presse

Voir la vidéo de la conférence de presse de Xavier Darcos du 11 décembre 2007

en savoir +

Page à consulter

Programme de travail et d'action pour le 2e trimestre de l'année scolaire 2007/2008
Dossier de presse

- Un nouvel horizon pour l'école primaire
- Extension du dispositif d'accompagnement éducatif
- Incitation a la création d'un service minimum d'accueil en temps de grève
- Carte scolaire
- Rénovation de la voie professionnelle
- Reconquête du mois de juin

© M.E.N. 2006 - aide - mentions légales - crédits - flux R.S.S. - alertes électroniques - accessibilité

liste des sigles